

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-009

OBJET : Arrêté de Circulation rue de la Chapelle, Aunay sur Odon commune déléguée des Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SOGETREL pour des travaux rue de la Chapelle, Aunay/Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, du mardi 16 février au vendredi 19 février 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, la chaussée sera rétrécie sur une partie de la rue de la Chapelle. L'entreprise SOGETREL assurera la circulation avec des feux tricolores.

Article 2 : L'entreprise SOGETREL est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise SOGETREL,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 04 février 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

